

servir pour les dépenses extraordinaires nécessitées par une ambition démesurée. Pour que le fonds de tontine puisse être rendu disponible pour les dépenses, l'assuré est requis de faire le consentement indiqué plus haut concernant la répartition du surplus.

Une compagnie obligée chaque année d'avouer ce qu'elle gagne en dividendes sera gérée d'une manière plus soigneuse et plus économique; de même qu'un individu surveillera davantage ses dépenses, s'il est tenu à des comptes en règle et s'il n'a pas à sa disposition une somme où il peut puiser à volonté.

Le système du dividende longuement différé exige l'accumulation de fortes sommes d'argent, ce qui conduit à l'extravagance. L'argument souvent émis que la compagnie acquiert plus de force par l'accumulation d'un surplus extraordinaire est défectueux, parce que les fonds ainsi détenus imposent un fardeau supplémentaire à la compagnie. En réalité les fonds accumulés par la détention de dividendes acquis sont un passif engagé pour le paiement de tontines arrivées à maturité et sont ainsi classifiés par une des grandes compagnies.

Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut considérer ces fonds que comme un surplus statutaire: ils for-

ment un passif légalement et moralement. En règle générale, une compagnie ne devrait détenir que le surplus qui lui est nécessaire pour lui donner une marge qui lui permette de couvrir toutes les dépenses imprévues qui peuvent se présenter. Un surplus d'un montant plus fort est une confiscation de dividendes bien gagnés par ceux qui meurent ou qui cessent leurs paiements pour une raison quelconque.

Le grand succès remporté par le système du dividende différé ne prouve pas son utilité. Ce succès dépend de causes variées. La compagnie a à sa disposition une forte somme d'argent pour payer de fortes commissions, de sorte que ses agents poussent les affaires.

Les profits estimés sont si grands, le danger de pertes si bien dissimulé et le désir de faire de gros bénéfices si universel, qu'il n'est pas du tout surprenant que ce genre de police d'assurance se vende autant. Sa popularité est due à la même cause qui a rendu si populaire la loterie de la Louisiane. Ce n'est ni plus ni moins qu'un jeu de hasard dont les dividendes sont l'enjeu, un homme espérant obtenir pour rien l'argent d'un autre.

Et même ce jeu est loin d'être aussi honnête qu'un autre, parce qu'une des parties intéressées au jeu détient l'en-

jeu et peut s'en servir dans son intérêt personnel; la vraie nature de ce jeu est dissimulée sous l'apparence d'un système d'assurance sur la vie, rapportant intérêts. En outre, dans un jeu de hasard ordinaire, l'homme pauvre court la même chance de gain que l'homme riche, tandis que, avec le système du dividende différé, les gains vont à ceux qui en ont le moins besoin, et les déchéances doivent être supportées par ceux qui peuvent le moins supporter une perte. En moyenne un homme gagnerait davantage s'il retirait chaque année ses dividendes en argent liquide et s'il les jouait sur une partie de cartes; ce serait un jeu plus légitime. Si ce système inique d'assurance ne s'abritait pas derrière le nom d'assurance sur la vie, il ne pourrait faire autrement que de tomber sous le coup de la réprobation publique et ne serait pas toléré.

(A suivre).

SI vous APPROUVEZ

la ligne de conduite du " PRIX COURANT ", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

Patronnez la Compagnie de votre Pays.

Pourquoi envoyer votre argent à l'étranger? Edifiez des Institutions au pays et assurez-vous à

THE CANADIAN RAILWAY ACCIDENT INSURANCE CO.

Ottawa, Canada.

CAPITAL AUTORISE \$500.000

CAPITAL SOUSCRIT 200.000

D. MURPHY,
Président.

JOHN EMO,
Gérant Général.

J. P. DICKSON,
Secrétaire-Trésorier.

Emet toutes les Catégories d'Assurance contre les **Accidents, la Maladie, la "Liability", et l'Assurance Collective des Ouvriers**, à des taux aussi bas que le permet la sécurité.

Toutes les Polices sont émises en Français ou en Anglais, comme on le désire. Les Polices de "The Canadian Accident Insurance Company" sont les plus libérales qui soient émises aujourd'hui et contiennent tous les avantages les plus nouveaux et les plus modernes, tels que clauses d'**Accumulation, Double Responsabilité, Police cédulée ou à Indemnité Fixe, Honoraires de Chirurgien, etc.**, et peuvent être émises à des termes de trois ou six mois sans frais supplémentaires. Pour imformations, voyez les agents.

Bureau de Montréal:

Bâtisse Banque d'Ottawa, 222, rue St-Jacques.

E. Pinard,
T. Hickey
R. C. Scott
G. H. Bissett
J. E. Roy. } Caissier.
 } Agents spéciaux.
 } Agent Local.

Bureaux de Québec:

Frank Glass,

Bâtisse Banque d'Hochelaga.

J. B. Morissette,
82, rue St-Pierre.

AGENTS DEMANDÉS DANS TOUS LES DISTRICTS NON REPRÉSENTÉS.

ADRESSEZ-VOUS AU GERANT-GENERAL, 58, RUE QUEEN, OTTAWA, ONT.